

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MASKINONGÉ  
VILLE DE LOUISEVILLE

**AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**  
**DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC, est par la présente, donné par la soussignée greffière de la Ville de Louiseville ;

QUE, lors de la séance ordinaire du lundi 12 mai 2025 à 19h00, qui se tiendra au lieu habituel des séances du conseil municipal, soit à l'hôtel de ville, situé au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville, le conseil municipal de la Ville de Louiseville statuera sur la demande de dérogation mineure pour le dossier ci-dessous mentionné. Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure décrite ci-après. Les citoyens et citoyennes qui souhaitent assister à la diffusion en direct ou en différé peuvent également se rendre sur la page Facebook de la Ville de Louiseville accessible à l'adresse [facebook.com/villedelouiseville](https://facebook.com/villedelouiseville).

**ADRESSE CIVIQUE :** avenue Saint-Martin – Matricule : 4724-95-6746;

**RÉFÉRENCES CADASTRALES :** Les lots 4 409 376 et 4 409 380 du cadastre du Québec;

**OBJET DE LA DEMANDE :** Demande de dérogation mineure pour autoriser l'aménagement d'une aire de stationnement dont l'allée de circulation à double sens ne respectera pas la largeur minimale autorisée par le règlement de zonage no. 622, article 9.1.1, alinéa 2. Dimensions, paragraphe e) :

- Largeur minimale de l'allée de circulation autorisée : 7,0 m
- Largeur minimale de l'allée de circulation demandée : 4,4 m

Fait et signé à Louiseville  
Ce 23<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2025

Maude-Andrée Pelletier  
Greffière